

04/18

CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 mars 2018

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU Jeudi 29 Mars 2018 A 20H30

Sous la présidence de Monsieur François-Régis VALETTE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs les Adjoints : Claudette SICHU, Marie-Pierre MADAULE, Anghel-Cristian GHEORGHE

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Alain PRADAL, Marie-José ANGLES, Bakhta KELAFI, Sandrine GAILLARD Jérémie JAUZE, Alain CREGO, Luca SERENI Guillaume DEBEAURAIN, Jean-Pierre MAYER, Michel BOUCHARDY, Jean-Pierre HARDY et, Claire MAYLIE
Nicolas DRUILHE arrivé à 22H17

Absents excusés : Mesdames Christelle TURROQUE, Chrystel JEANPIERRE, Nathalie LONGUEVILLE-BEDRUNE , Nicole REULET, Irène TARDIEU, Didier BONHOMME, Jean-Baptiste PUEL, Dominique LAGARDE, Olivier RENAULT, Farida VINCENT
Messieurs,
Nicolas DRUILHE jusqu'à 22H30

Pouvoirs : Madame Christelle TURROQUE à Monsieur Alain CREGO
Monsieur Didier BONHOMME à François Régis VALETTE
Nicolas DRUILHE à Madame Bakhta KELAFI jusqu'à 22H17
Madame Nicole REULET à Claudette SICHU
Madame Irène TARDIEU à Monsieur Guillaume DEBEAURAIN
Monsieur Jean-Baptiste PUEL à Monsieur Anghel-Cristian GHEORGHE
Madame Nathalie LONGUEVILLE-BEDRUNE à Monsieur Alain PRADAL
Monsieur olivier RENAULT à Madame Marie-José ANGLES
Madame Farida VINCENT à Monsieur Jean-Pierre HARDY

Secrétaire de séance : Monsieur Guillaume DEBEAURAIN

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du compte-rendu des Conseils Municipaux des jeudi 18 janvier 2018 et jeudi 15 février 2018
- 2- Approbation du compte de gestion de la Commune dressé par M. François GRANGE, Receveur Principal

- 3- Vote du compte administratif 2017 de la Commune : Affectation du résultat 2017
- 4- Approbation du compte de gestion du budget annexe : « Lotissement Chaudurié » (Clos du Moulin) dressé par M. François GRANGE, Receveur Principal
- 5- Vote du compte administratif 2017 – Budget annexe : « Lotissement Chaudurié » (Clos du Moulin)
- 6- Approbation du compte de gestion du budget annexe : « Lotissement Negret » dressé par M. François GRANGE, Receveur Principal
- 7- Vote du compte administratif 2017 – Budget annexe : « Lotissement Negret »
- 8- Approbation du compte de gestion du budget annexe : Vente de terrains, dressé par M. François GRANGE, Receveur Principal
- 9- Vote du compte administratif 2017 – Budget annexe : Vente de terrains
- 10- Traitement de petits travaux urgents d'éclairage public – SDEHG
- 11- Taxe d'aménagement 2018
- 12- Renouvellement de la convention de mise à disposition de service d'entretien et réparation de véhicules légers
- 13- Délégation au Maire
- 14- Compte-rendu du Conseil de Communauté du Sicoval du lundi 5 Mars 2018
- 15- Questions et communications diverses

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 18 JANVIER 2018 ET 15 FEVRIER 2018

Point reporté au prochain Conseil Municipal

2- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE DRESSE PAR M.FRANCOIS GRANGE, RECEVEUR PRINCIPAL

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

↪ **Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,**

↪ **Après s'être assuré que le receveur** a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

> statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

> statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

> statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, **le Conseil Municipal déclare à l'unanimité**, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3- VOTE DU COMPTE DE GESTION ADMINISTRATIF 2017 DE LA COMMUNE : AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Le Conseil Municipal, hors la présence du Maire, adopte à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2017 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2017 qui est égal au compte 12 « Résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion	A	453 973.24
Report à nouveau (excédent de l'année 2016) (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion)	B	0
Résultat de fonctionnement cumulé	A + B	453 973.24

Section d'investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	C	-701 148.94
Restes à réaliser	D	-75 240.33
Dépenses + 75 240.33	□	
Recettes + 0		
Solde des restes à réaliser	E = C + D	-776 389.27

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal décident, à la majorité moins trois abstentions, d'affecter au budget 2018, les résultats de l'exercice 2017 de la façon suivante :

1. c/002 : « Excédent de fonctionnement reporté »	F	0
2. c/001 : « Déficit d'investissement reporté »		-701 148.94
3. c/1068 : Affectation en réserve R 1068 en investissement		453 973.24

4- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT CHAUDURIE (CLOS DU MOULIN) DRESSE PAR M.FRANCOIS GRANGE, RECEVEUR PRINCIPAL

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

➔ **Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,**

➔ **Après s'être assuré que le receveur** a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

> statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

> statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

> statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, **le Conseil Municipal déclare à l'unanimité** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT CHAUDURIE (CLOS DU MOULIN)

Le Conseil Municipal, hors la présence du Maire, adopte à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2017 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2017 qui est égal au compte 12 « Résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion	A	107 144.40
Report à nouveau (excédent de l'année 2016) (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion)	B	-5 197.87
Résultat de fonctionnement cumulé	A + B	101 946.43

Section d'investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	C	500 000.00
Restes à réaliser	D	
	E=C+D	500 000.00
Excédent en fonctionnement – R/002		101 946.43

6- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT NEGRET DRESSE PAR M.FRANCOIS GRANGE, RECEVEUR PRINCIPAL

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

➔ **Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,**

➔ **Après s'être assuré que le receveur** a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

> statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

> statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

> statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, **le Conseil Municipal déclare à l'unanimité**, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

7- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT NEGRET

Le Conseil Municipal, hors la présence du Maire, adopte à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2017 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2017 qui est égal au compte 12 « Résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion	A
	460 078.73
Report à nouveau (excédent de l'année 2016) (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion)	B
	- 767 259.03
Résultat de fonctionnement cumulé	A + B
	- 307 180.30

Section d'investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	C			
	1 300 000.00			
Restes à réaliser	Dépenses	Recettes	Solde des restes à réaliser	D
			<input type="checkbox"/>	0
Déficit reporté – D/002				- 307 180.30

8- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE : VENTE DE TERRAINS, DRESSE PAR M. FRANCOIS GRANGE, RECEVEUR PRINCIPAL

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

➔ **Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,**

➔ **Après s'être assuré que le receveur** a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

> statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

> statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

> statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, **le Conseil Municipal déclare à l'unanimité** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

9- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ANNEXE : VENTE DE TERRAINS

Le Conseil Municipal, hors la présence du Maire, adopte à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2017 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2017 qui est égal au compte 12 « Résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion	A	- 23 849.73
Report à nouveau (excédent de l'année 2016) (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion)	B	+ 29 208.30
Résultat de fonctionnement cumulé	A + B	5 358.57

Section d'investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	C	58 460.68			
Restes à réaliser	Dépenses	Recettes	Solde des restes à réaliser	D	0
E = C + D					58 460.68
Report en fonctionnement R002					+ 5 358.57

10- TRAITEMENT DE PETITS TRAVAUX URGENTS D'ECLAIRAGE PUBLIC - SDEHG

Guillaume DEBEAURAIN, Conseiller Municipal en charge des travaux, informe le Conseil Municipal qu'afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux inopinés relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé de voter une enveloppe annuelle financière prévisionnelle de **10 000 € maximum de participation communale**.

Les règles habituelles de gestion et de participation financière du SDEHG resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux du SDEHG pour les opérations concernées.

➔ **Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres dans la limite de 10 000 €.
- Charge Monsieur le Maire :
 - *d'adresser par écrit au Président du SDEHG les demandes de travaux correspondantes ;*
 - *de valider les études détaillées transmises par le SDEHG ;*
 - *de valider la participation de la commune ;*
 - *d'assurer le suivi des participations communales engagées.*
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux travaux correspondants.
- Précise que chaque fois qu'un projet nécessitera la création d'un nouveau point de comptage, il appartiendra à la commune de conclure un contrat de fourniture d'électricité.

11- TAXE D'AMENAGEMENT 2018

OBJET : FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT SUR LES SECTEURS D'URBANISATION FUTURE DE LA COMMUNE

Depuis la loi de finance rectificative de décembre 2010, la Taxe d'Aménagement s'est substituée à la taxe locale d'équipement.

La commune d'Auzeville-Tolosane a délibéré le 19 octobre 2011 pour instaurer un taux de 5 % pour la TA sur son territoire.

Or dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) du Sicoval pour la période 2017 – 2022, la commune d'Auzeville-Tolosane est tenue de construire une moyenne de 70 logements familiaux par an. Il y a, en outre, de prévu la construction de plus de 500 logements étudiants sur la même période. L'urbanisation du secteur d'Argento (voir plan ci-joint) amènera la construction de 450 à 500 logements à partir de 2018. En outre, d'autres opérations d'urbanisation en différents autres secteurs de la Commune sont susceptibles d'entraîner la construction de plusieurs dizaines de nouveaux logements sur les années à venir.

Dans ces conditions l'ensemble des équipements publics locaux actuels : groupes scolaires, locaux pour les Centres de Loisirs Associés aux Ecoles (CLAEs), les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), l'accueil de la petite enfance, les locaux pour les activités sportives, culturelles, de loisirs.....ne seront plus suffisants pour les populations nouvelles qu'il faudra accueillir. Il sera donc nécessaire de procéder à l'extension des locaux actuels et d'en construire de nouveaux.

A cette fin d'importants moyens financiers devront être dégagés. Or les capacités actuelles d'autofinancement de la Commune sont très insuffisantes. Par ailleurs, ses capacités d'emprunt sont extrêmement limitées pour ne pas dire inexistantes car l'endettement de la Commune est particulièrement élevé.

Cet endettement est consécutif à la construction d'équipements publics communaux rendus nécessaires par l'édification du nouveau quartier du Pont de Bois dans la ZAC du Pont de Bois dont l'aménageur est le Sicoval. Ces équipements publics communaux ont consisté notamment en la construction : d'un groupe scolaire pour 10 salles de classe avec BCD, ateliers, restauration scolaire ; de salles pluriactivités pour les CLAEs et ALSH ; d'une crèche ; d'une médiathèque ; d'un city stade ; de salles de quartier pour une arrivée d'environ 1800 Habitants supplémentaires sur la commune.

Le coût net à la charge de la commune de ces nouveaux équipements publics construits sur le quartier du Pont de Bois, déduction faite des subventions du Conseil départemental de la Haute-Garonne, de la DRAC et la participation financière du SICOVAL s'élève à :

- Groupe scolaire et crèche : 3 193 618.00 €
- Médiathèque : 207 650.00 €
- City Stade : 75 000.00 €
- Soit un total de 3 476 268.00 €

Pour financer ces constructions la Commune n'a bénéficié d'aucune TLE ou TA (opérations menées dans une ZAC) et a donc dû assurer le financement de ces équipements par autofinancement et surtout un recours massif à l'emprunt. Aussi la commune d'Auzeville-Tolosane est aujourd'hui celle dont le niveau d'endettement par habitant est le plus élevé des 36 communes de la Communauté d'Agglomération du Sicoval à laquelle elle appartient.

Par délibération en date du 28 novembre 2017, le Conseil Municipal avait décidé de porter le taux de la Taxe d'Aménagement à 7 % sur l'ensemble de la Commune.

Les services de la Direction Départementale des Territoires nous ont informé que nous ne pouvons augmenter le taux de la Taxe d'Aménagement que sur les secteurs de développement de la Commune. Il convient donc de délibérer à nouveau selon ces nouveaux critères donc sur tous les secteurs d'urbanisation future de la Commune ainsi que sur tous ceux (dents creuses...) susceptibles de donner lieu à urbanisation.

Les Parcelles concernées par cette Taxe d'Aménagement à 7% sont précisées dans le tableau ci-dessous.

AGENTO		RD 813		CRABOUFIE		Chemin du CANAL		SAINT PAULET	
REF	SUPERF	REF	SUPERF	REF	SUPERF	REF	SUPERF	REF	SUPERF
AB269	3 000	AB267	7 663	AS231	6 236	AP 13	2 656	AA 41	20 263
AB 268	9 250	AB 266	3 375	AS 230	7 168	AP 14	4 777	AA 77	11 833
AB 263	1 174	AB 250	787	AS 229	777				
AB 264	2 103	AB 251	835	AS 233	244				
AB 156	8 581	AB 252	754	AS 228	88				
AB 271	43 766	AB 253	741	AS 236	988				
AB 10	9 604	AB 255	788	AS 238	982				
AB 9	8 848	AB 256	782	AS 235	1 076				
AB 11	12 899	AB 257	747	AS 232	28				
AB 142	1 696	AB 34	1 215	AS 237	60				
AB 30	12 046	AB 107	2 368			MINIMES			
AB 29	7 510	AB 108	1 602			AR146	5 530		
AB 32	4 134					AR 82	836		
AB 272	2 000					AR 83	52		
AB 111	141								
AB 113	128								
AB 116	38								
AB 140	143								
AB 141	60								
AB 249	530								
AB 270	39								

Sur le reste du territoire de la commune le taux de 5% reste maintenu.

➔ **Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :**

- **le taux de la Taxe d'Aménagement 2018 tel que proposé à 7% sur les parcelles ci-dessus mentionnées**
- **Le taux de 5% maintenu sur le reste de la commune.**

Cette délibération rectifie la délibération prise le 28 novembre 2017.

12- RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE D'ENTRETIEN ET REPARATION DE VEHICULES LEGERS

Guillaume DEBEAURAIN, Conseiller Municipal en charge des travaux rappelle aux membres du Conseil Municipal que la délibération en date du 14 juin 2016

Le Conseil Municipal avait décidé de passer une convention avec le SICOVAL dans le cadre de la démarche de mutualisation des services et de rationalisation de la dépense publique pour une mise à disposition du service d'entretien et de réparation de véhicules légers dans le cadre d'une expérimentation avec trois autres communes.

Ce service s'étend bien déroulé le SICOVAL souhaite l'ouvrir à l'ensemble des communes.

➔ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renouveler à l'unanimité moins une abstention:**

La convention de mise à disposition de service d'entretien et réparation de véhicules légers auprès du SICOVAL.

13- DELEGATION AU MAIRE

Voir document en annexe

14- COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU SICOVAL DU LUNDI 5 MARS 2018

Questions au débat – première partie

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu de la séance du 5 février 2018.

1 - Pierre-Yves SCHANEN

DDAE / Prospection et Développement territorial : Schéma de développement touristique du Sicoval (2018-2022)

2 - Jacques OBERTI

DAF/Administration générale : Election du 7e vice-président du Sicoval

Questions au débat – deuxième partie

3-Bernard DUQUESNOY

DAF / Finances : Débat d'orientation budgétaire 2018

4 - Claudia FAIVRE

Cohésion Sociale / Mixité de l'Habitat : Création de la Conférence intercommunale du logement du Sicoval

5 - Béatrix HEBRARD DE VEYRINAS

Direction Soutien à l'Autonomie : Création d'une halte répit

6 - Béatrix HEBRARD DE VEYRINAS

Direction Soutien à l'Autonomie : Tarification halte répit

7 - Jacques OBERTI

DAUH / Aménagement et urbanisme : Contribution du Sicoval à l'élaboration du projet de SRADDET Occitanie 2040

8 - Jacques OBERTI

DAUH / Aménagement et urbanisme : Avis du Sicoval sur le projet de révision du SCoT du Pays Lauragais

Questions sans débat

9 - Arnaud LAFON

DAUH / Transports et déplacements : Avis du Sicoval dans le cadre de la concertation sur le projet de Connexion Ligne B porté par Tisséo Collectivités

10 - Jacques OBERTI

DAUH / Aménagement et urbanisme : Avenant n° 1 au traité de concession SPLA / Sicoval pour la réalisation de la ZAC de Grande Borde

- 11 - Jacques OBERTI**
DAUH / Aménagement et urbanisme : Avenant n° 1 au traité de concession SPLA/Sicoval pour la réalisation de la ZAC de La Masquère
- 12 - Jacques OBERTI**
DAUH / Aménagement et urbanisme : Avenant n° 1 au traité de concession SPLA/Sicoval pour la réalisation de la ZAC de l'Hers
- 13 - Laurent FOREST**
DAUH / Foncier : Portage par l'EPFL du Grand Toulouse d'une réserve foncière sur Belberaud et vente du dernier lot de la ZA Balme
- 14 - Gérard BOLET**
DAUH / Ecologie territoriale : Note pour une évolution de la convention CEE en place entre le Sicoval et les communes
- 15 - Gérard BOLET**
DAUH / Ecologie territoriale : Validation rapport gestion SPL ARPE 2016
- 16 - Gérard BOLET**
DAUH / Ecologie territoriale : Changement de statuts SPL ARPE
- 17 - Georges SALEIL**
DEP / Déchets : Tarifs des prestations complémentaires déchets 2018
- 18 - Bernard DUQUESNOY**
DAF / Finances : Information en matière d'emprunt 2017
- 19 - Bernard DUQUESNOY**
DAF / Finances : Information en matière de Ligne de trésorerie 2017-2018
- 20 - Bernard DUQUESNOY**
DAF / Commande publique : Maintenance et exploitation des installations climatique et thermiques 2018-2023
- 21 - Bernard DUQUESNOY**
DAF / Commande publique : Construction de branchement d'eaux usées et d'eau potable et réparation de réseaux eaux usées 2018-2022
- 22 - Bernard DUQUESNOY**
DAF / Commande publique : Participation à l'appel à projet "Développement de l'Open Data au sein des Territoires" - plateforme SCOPE
- 23 - Bruno MOGICATO**
DRH / Ressources humaines : Rapport égalité hommes femmes au Sicoval
- 24 - Bruno MOGICATO**
DRH / Ressources humaines : Astreintes des agents du Sicoval - complément à la délibération S201603018
- 25 - Bruno MOGICATO**
DRH / Ressources humaines : Gestion du compostage en régie (budget annexe) - Modification du tableau des effectifs
- 26 - Bruno MOGICATO**
DRH / Ressources humaines : Avantages en nature des agents du Sicoval (fourniture de repas)
- 27 - Bernadette SANMARTIN**
Cohésion Sociale : Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public
- 28 - Catherine GAVEN**
Direction Ressources de l'Action et de la Cohésion Sociale : Convention vacances loisirs 2018 avec la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Garonne
- 29 - Bernadette SANMARTIN**
Direction Petite Enfance : Convention de partenariat Sicoval / Association Culture et Bibliothèque Pour Tous
- 30 - Jacques OBERTI**
DAF / Administration générale : Représentation du Sicoval à Agri Sud Ouest innovation
- 31 - Jacques OBERTI**
DAF / Administration générale : Représentation du Sicoval à Occitanie Europe
- 32 - Bernard DUQUESNOY**
DAF / Administration générale : Médecine préventive - Mise à disposition de locaux
- 33 - Jacques OBERTI**
DAF / Administration générale : Indemnités des élus - complément à la délibération S20170515
- 34 - Jacques OBERTI**
DAF / Administration générale : INFORMATION - Décisions prises par le président du Sicoval et le Bureau par délégation du Conseil de communauté du 1er juillet 2017 au 31 décembre 2017

Madame Claudette SCHI, Adjointe au maire présente un résumé de cette séance :

Conseil de communauté du 5 mars 2018

I Schéma de développement touristique 2018/2022

En application de la loi « NOTRe », le Sicoval a intégré au 1/01/2017 une nouvelle compétence obligatoire « la promotion du tourisme ».

Le projet Tourisme inscrit dans l'actuel Schéma de Développement Economique Commercial et Touristique a identifié cette filière comme un levier de développement économique et d'animation pour le territoire.

Suite à 7 mois d'inventaire du potentiel touristique et de concertation auprès des acteurs économiques et institutionnels, il est proposé de mettre en place une offre touristique sur du court séjour, en développant une destination complémentaire de celles offertes par les territoires limitrophes de Toulouse et du Pays Lauragais.

Il s'agit de développer une offre innovante, où le touriste sera acteur de son séjour.

Les cibles : les familles, les touristes itinérants, les touristes d'affaire, les habitants du territoire.

Pour rappel, une taxe de séjour intercommunale payée par les touristes, a été votée en Conseil de communauté et est instaurée depuis le 1/01/2018.

Elle financera les actions de promotion et de développement touristique du territoire.

Le 1^{er} Schéma de développement touristique est programmé sur 5 ans et sera décliné selon 2 phases :

- 1) mise en tourisme du territoire de 2018 à 2020.
- 2) développement d'une stratégie de destination : de 2020 à 2022.

Stratégie de développement :

1) Développer les potentialités du territoire

- * développer une offre touristique autour du Canal du Midi
- * développer le tourisme d'affaire
- * développer une offre autour du terroir Lauragais
- * structurer une offre d'écotourisme.

2) Accompagner le développement des acteurs du secteur touristique :

- * développer un réseau de professionnels
- * développer des partenariats avec les territoires limitrophes et les institutions partenaires ;
- * Accompagner la professionnalisation et le développement des acteurs (observatoire touristique, développement et diversification de l'offre d'hébergement).

II Election du 7^{ème} Vice Président du Sicoval :

En raison de la vacance du poste précédemment occupé par Mme Mireille Garcia, il est procédé à l'élection de son remplaçant.

Le Président Oberti indique aux conseillers qu'il a reçu une candidature, celle de Bruno Caubet, Maire d'Issus ; il demande aux conseillers s'il y a d'autres personnes intéressées par ce poste : 2 conseillers proposent leur candidature : FR . Valette maire d'Auzeville Tolosane et Frédéric Legay élu à Escalquens.

Après en avoir pris acte, le vote s'ensuit.

Ont obtenu dès le 1^{er} tour de scrutin : 31 voix pour B. Caubet, 24 voix pour F. Legay et 4 voix pour FR. Valette + 4 abstentions.

Bruno Caubet est élu 7^{ème} Vice Président.

III Débat d'Orientation Budgétaire 2018 :

Obligatoire dans un délai de 2 mois avant le vote du Budget Primitif, il permet de discuter des orientations budgétaires et d'informer sur la situation budgétaire du Sicoval .

Le contexte macroéconomique a été évoqué lors de la présentation du DOB communal ;
Les objectifs préconisés sont les mêmes : ne pas dépasser 1,2 % d'augmentation des recettes de fonctionnement par an (inflation comprise) et limitation de la capacité de désendettement à 12 ans.

Bilan pour le Sicoval : Un budget en équilibre grâce aux 3 leviers actionnés depuis 2015 : maîtrise des dépenses, des recettes fiscales en hausse, un recours limité à l'emprunt, et ce malgré des dotations en baisse.

Objectif 2018 : consolider l'équilibre

Compte tenu de l'ensemble de ces données, le budget 2018 de la collectivité sera élaboré à partir de plusieurs principes adoptés par l'ensemble du Conseil :

- **en fonctionnement :**
 - maîtrise des dépenses globales ainsi que des dépenses de personnel ;
 - priorité au désendettement ;
- **en investissement :**
 - amélioration de l'épargne de + 1,5 M€ ;
 - recours limité à l'emprunt ;
 - priorité aux investissements dont le financement est connu et assuré.

IV Création de la Conférence Intercommunale du logement du Sicoval :

Le principe de création de la CIL pour 6 ans a été voté en Conseil de Communauté du 4 mai 2015 ; Co présidée par le Préfet et le Prédident du Sicoval, elle élabore les orientations en matière d'attribution de logements de relogement de personnes prioritaires, de coopération entre les bailleurs sociaux...à travers un document cadre.

Composition : des représentants des collectivités territoriales, des représentants des professionnels, des représentants des usagers ou des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement.

Sa mise en place a été validée ; elle se réunira au 1^{er} semestre 2018.

V- Création d'une « halte répit détente » :

Suite à un appel à projet lancé par le département, le Sicoval a été retenu pour créer pour 3 ans, une structure « Halte répit détente » pouvant accueillir une douzaine de personnes par demi- journées.

Objectifs : offrir un moment convivial aux personnes atteintes d'Alzheimer vivant à domicile pour soulager les accompagnants.

La collectivité prendra en charge le transport des personnes au moyen d'un minibus.

Financement : 20000€ / an ; dont ¼ sera payé par ledépartement, ¼ par les usagers et la moitié par

le Sicoval.

Tarification :

10€ par personne pour une demi-journée.

VI- contribution du Sicoval à l'élaboration du projet de SRADDET occitanie 2040.

La loi NOTRe charge les régions d'élaborer un Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires qui fixera les objectifs de moyen et long terme en matière d'équilibre et d'égalité des territoires.

Le Conseil de Communauté fera part à la région de ses ambitions en matière d'innovation et de proximité avec les territoires en prenant en compte leur diversité, en identifiant les territoires périurbains et en préservant la possibilité de prendre en compte ces spécificité territoriales dans les PLU ou PLUi.

15- QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

a/OBJET : TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

Monsieur le Maire, rappelle que l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) est obligatoire pour tous les propriétaires ou exploitants d'établissements recevant du public (ERP) qui ne respecteraient pas leurs obligations d'accessibilité au 31 décembre 2014, ce qui est le cas de la commune pour certains bâtiments.

Par délibération en date du 15 février dernier avait été listé 3 bâtiments Communaux. Or, un seul bâtiment sera concerné par l'ADAP en 2018 : la Mairie Vieille, car sur la Salle Orange les travaux ont été effectués et l'Eglise des travaux de sécurisation ont été mis en œuvre.

Afin de financer la réalisation de ces travaux pour l'année 2018 qui seront faits en régie, la Commune souhaite solliciter le Conseil départemental de la Haute-Garonne pour l'octroi d'une subvention.

Le montant des travaux pour la Mairie Vieille s'élèvent à :

Société VANZETTO Bois et Matériaux	<i>Placoplatre Portes</i>	655,14 € H.T	786,17 € TTC
Société PARTEDIS	<i>Plomberie Sanitaire</i>	926,07 € H.T	1 111,28 € TTC
Société DELZONGLE	<i>Enduit Peinture</i>	422,56 € H.T	507,07 € TTC
TOTAL de		2 003,77 € H.T	2 404,52 € TTC

➔ **Le Conseil Municipal, ouïe l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter le Conseil départemental de la Haute-Garonne pour l'octroi d'une subvention la plus importante possible dans le cadre des travaux d'accessibilité 2018 du bâtiment d'Auzeville-Tolosane.**

b/ Démission de Monsieur Alain PRADAL, Conseiller Municipal

Refus du maire et de l'ensemble du Conseil Municipal et acceptation de Monsieur Alain PRADAL de rester au sein du Conseil Municipal

La séance est levée à 22H 19

FR Valette

C. Sichi

D. Bonhomme

I. Tardieu

D. Lagarde

N. Reulet

JB. Puel

AC. Gheoghe

A. Pradal

MJ. Angles

N. Longueville-Bedrone

O. Renault

J. Jauze

L. Sereni

G.Debeaurain

A. Crego

C. Jeanpierre

N. Druilhe

JP. Mayer

F. Vincent